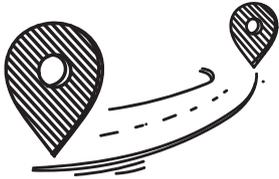


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 10 JANVIER 2025

GRANDS TRAVAUX

LE DÉPARTEMENT POURSUIT LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA DÉVIATION DE PLANCOËT

Entre le 15 janvier et le 18 mars 2025, le Département des Côtes d'Armor invite le public à s'informer et à s'exprimer sur le projet d'aménagement de la déviation de Plancoët. Après une première phase de concertation qui a permis de choisir une variante de tracé en 2021-2022, il s'agit dorénavant d'approfondir les études sur la variante retenue.

Le projet de déviation est situé sur les communes de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët. Il consiste à contourner l'agglomération de Plancoët en reliant la RD 768 à l'ouest (au niveau du giratoire de La Millière) et la RD 794 à l'est (au niveau du giratoire du Frêne), et doit permettre :

- d'améliorer et de sécuriser les itinéraires sur les RD 768 et RD 794 ;
- de supprimer le trafic de transit dans le centre-ville de Plancoët afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants de l'agglomération ;
- de faciliter les liaisons vers et depuis les pôles économiques ;
- de permettre une desserte efficace du littoral à partir des terres.

UN PROJET SOUMIS À CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre du code de l'urbanisme, le projet de déviation de Plancoët est soumis à concertation publique. Il représente en effet un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros, avec la création de nouveaux ouvrages.

Cette deuxième phase de concertation permettra au public de participer à l'approfondissement des études de la variante de tracé retenue en 2023. Elle vise l'information et la participation de toute personne qui le souhaite à la conception et à l'enrichissement du projet.



COMMENT PARTICIPER ?

Le Département met plusieurs moyens à disposition pour mettre en oeuvre cette nouvelle phase de concertation :

Une réunion publique programmée le **jeudi 13 février 2025 à 19 h**, salle Kreuzau à Plancoët, et retransmise en streaming. Un lien de connexion sera mis en ligne sur le site internet du Département (cotesdarmor.fr/participations-publiques).

Quatre permanences :

- **Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h** à la mairie de Saint-Lormel
- **Lundi 17 février 2025 de 14h à 18h** à la salle des fêtes de Plancoët (salle Rubis)
- **Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h** à la mairie de Pluduno
- **Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h** à la salle des fêtes de Plancoët (salle Rubis)

Un atelier à destination du monde agricole le **mardi 25 février 2025 à 13h45** à la salle des fêtes de Plancoët (sur inscriptions par mail à ContactDIMM@cotesdarmor.fr ou par téléphone au 02 96 77 69 05).

Pendant toute la durée de la concertation, le public peut également s'exprimer :

- **sur le site internet** du Département : cotesdarmor.fr/participations-publiques (adresse relayée sur les sites des communes de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët).
- **sur les registres** mis à disposition en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët aux jours et heures d'ouverture habituels.
- **par courrier postal** adressé au Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer - A l'attention de M. le Directeur - 9 Place du Général De Gaulle - CS 42371 - 22023 Saint-Brieuc Cedex 1.

À NOTER : le dossier de concertation - phase 2 du projet est disponible en version numérique sur le site internet du Département sur cotesdarmor.fr/participations-publiques et en version papier dans les mairies de Plancoët, Pluduno et Saint-Lormel.

A l'issue de cette deuxième phase de concertation, un bilan spécifique et global de la démarche sera réalisé et publié par le Département.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83